



2024  
2025

# Guide

enfance  
jeunesse



suresnes

# Sommaire

## Interlocuteurs

- Commune / Éducation nationale.....P.4-5

## Écoles

- Inscrire son enfant à l'école .....P.6-7

## Temps péri et extra scolaires

- Maternelles.....P.8
- Élémentaires.....P.10
- Temps du repas.....P.12
- Mercredi.....P.14
- Vacances scolaires.....P.17
- Facturation.....P.18

## Vie scolaire

- Associations de parents d'élèves.....P.20
- Les + à Suresnes.....P.22
- Soutien aux enfants et aux familles.....P.24

## Quand l'école est finie

- Service des sports.....P.26
- École des arts & Conservatoire.....P.27
- Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes.....P.28
- Cinéma le Capitole.....P.29
- Médiathèque.....P.30
- Théâtre Jean Vilar.....P.31
- Vie associative.....P.32
- Service jeunesse.....P.33
- Maison de quartier.....P.34
- Espace jeuneS.....P.36
- Suresnes Information Jeunesse.....P.37
- Maison des familles.....P.38

- MÉMOS.....P.39

## Calendrier des vacances 2024/2025

# Édito

L'équipe municipale souhaite une belle rentrée à tous les jeunes suresnois qui reprennent le chemin de l'école, du collège ou du lycée.

Cet été, les travaux réalisés dans les écoles étaient particulièrement axés sur la transition écologique. Des panneaux photovoltaïques ont été posés sur certains toits d'écoles et des cours ont été davantage végétalisés pour être plus résilients à la chaleur...Des enjeux primordiaux pour l'avenir des zones urbaines.

L'année 2024-2025 sera surtout marquée par le renouvellement du Projet éducatif pour Suresnes. Nous engagerons une large concertation auprès des acteurs éducatifs afin de toujours améliorer notre politique éducative pour accompagner chacun sur le chemin de la réussite, avec une attention particulière en direction des enfants et jeunes en fragilité. Le déploiement l'année dernière du Programme de Réussite éducative en direction des collégiens a démontré le besoin existant et les attentes des familles en matière de soutien à la parentalité. Pour y répondre, la maison des Familles, composée du Cocon et du Trait d'Union, est créée pour répondre aux questions et aux préoccupations de toutes les familles quel que soit l'âge de leurs enfants. Le programme des ateliers est disponible sur le site de la Ville.

Les nouveautés et rendez-vous en matière éducative seront nombreux. Ils rassembleront les familles autour des sujets de prévention et de prise en charge du harcèlement, des usages des outils numériques avec « Ecran total », de moments festifs « Suresnes en famille »... et de nouvelles propositions dédiées aux jeunes dans les espaces JeuneS.

Un nouvel outil, « le passeport du civisme », sera également déployé lors de cette rentrée pour les enfants d'élémentaire. Il a pour objectif d'expliquer aux plus jeunes l'engagement individuel au service des autres, de comprendre les fondamentaux de notre histoire et de nos institutions, de découvrir notre patrimoine pour mieux se situer dans la société et en comprendre les enjeux pour préparer l'avenir.

Bonne année scolaire à tous !

Muriel RICHARD  
Adjointe au Maire,  
déléguée à l'Éducation

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes,  
Vice-président du Conseil Départemental  
des Hauts-de-Seine

# Commune

## Adjointes au Maire et conseillers municipaux

### M<sup>me</sup> Muriel Richard

1<sup>re</sup> adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, Affaires juridiques, Gestion des Instances, Relations Internationales, Jumelage, Enseignement Supérieur et formation continue

### M. Alexandre Burtin-Luciotto

Adjoint au Maire délégué au Sport

### M<sup>me</sup> Élodie Reber

Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance, à la Famille et à la parentalité

### M<sup>me</sup> Frédérique Laine

Adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse

### M<sup>me</sup> Valérie Béthouart-Dolique

Conseillère municipale déléguée à la Valorisation du patrimoine, Archives, Artisanat d'art et Arts plastiques

### M<sup>me</sup> Sophie de Lamotte

Conseillère municipale déléguée à la Lecture publique, musique, danse, cinéma, commande publique, plan vélo

## Direction Famille et Éducation

**Dir. :** Valérie Gaudé Da Silva  
vgaude@ville-suresnes.fr

### Service Vie dans les écoles

Responsable : Annabelle Antunes  
aantunes@ville-suresnes.fr

### Service Activités périscolaires et éducatives

Responsable : Emmanuelle Biret  
ebiret@ville-suresnes.fr

### Service Restauration

Responsable : en cours de recrutement

### Service Jeunesse

Responsable : Frédéric Hurier  
fhurier@ville-suresnes.fr

### Service Petite enfance

Responsable : Hélène Perri  
petiteenfance92@ville-suresnes.fr

# Éducation nationale

- **Rectorat de Versailles**  
Recteur : M. Champion  
3 boulevard de Lesseps  
78017 Versailles cedex  
01 30 83 44 44
- **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale**  
Dir. académique : M. Fulgence  
167/177 av. Joliot-Curie  
92013 Nanterre Cedex  
01 71 14 27 64
- **Inspection de l'Éducation nationale**  
Inspectrice : M<sup>me</sup> Josserand  
5/19 rue du Dr Émile Roux  
92150 Suresnes  
01 30 83 45 55
- **Centre d'information et d'orientation de Puteaux**  
Dir. : M<sup>me</sup> Alilate  
2 cour du Mal Leclerc  
92800 Puteaux  
01 49 03 74 20

# Inscrire son enfant à l'école

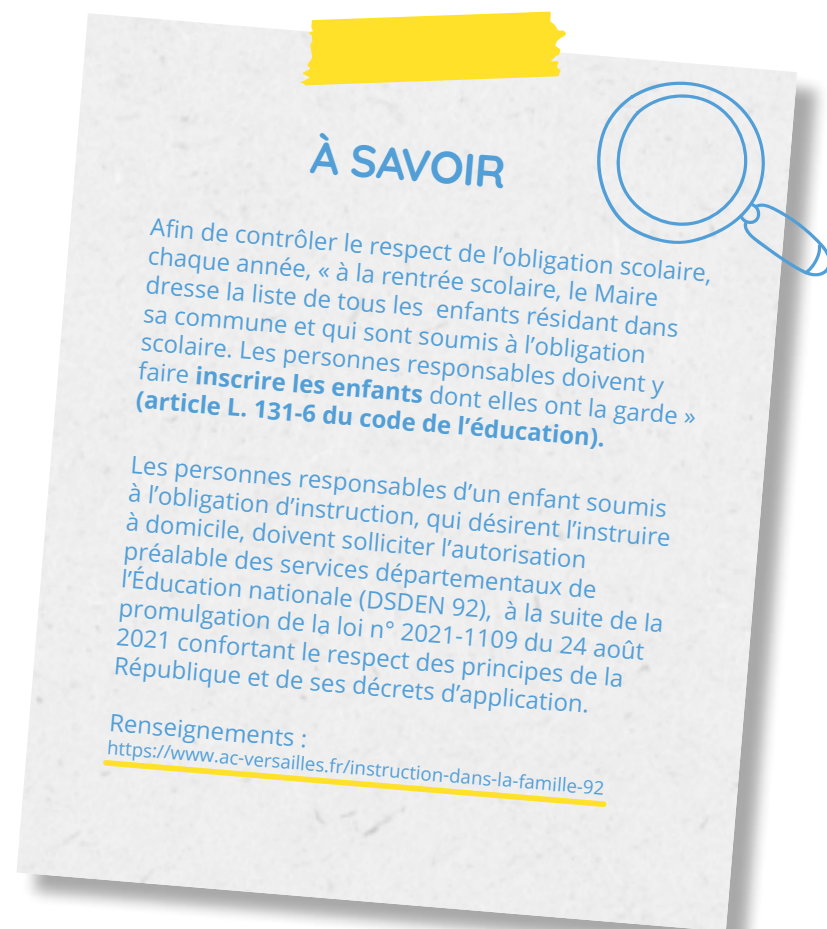
Les inscriptions pour l'entrée à l'école maternelle s'effectuent du **6 janvier** au **31 mars 2025** en ligne via le portail famille : [suresnes.portail-familles.com](https://suresnes.portail-familles.com) OU au service **vie dans les écoles, 7 rue du Mont-Valérien**.

Depuis la rentrée 2019, **l'instruction est obligatoire** à partir de l'âge de **3 ans**. Pour les nouveaux arrivants en cours d'année scolaire, les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année.

## Documents à fournir :

- livret de famille ou acte de naissance + justificatif de domicile de moins de trois mois + carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour + copie de l'acte de jugement dans son intégralité (en cas de divorce ou de séparation) et/ou autorisation de l'autre parent + un certificat de radiation (pour les enfants ayant fréquenté une école hors Suresnes).

Une fois l'inscription réalisée auprès de la mairie, une fiche de pré-inscription sera remise aux parents qui pourront prendre contact avec le directeur d'école pour valider l'admission de l'enfant.



## Maternelles

### Wilson

6 av. du Président Wilson  
01 41 18 19 80

### Édouard Vaillant

10 av. Édouard Vaillant  
01 41 18 17 30

### Raguidelles

19 rue du Docteur Émile Roux  
01 41 18 38 10

### République

7 rue du Chemin Vert  
01 41 18 38 12

### Simone Veil

3 rue Alexandre Darracq  
01 41 18 16 97

### Henri Dunant

17 rue du Commandant Rivière  
01 41 18 38 13

### Joséphine Baker

12/14 rue Benoît Malon  
01 41 18 37 00

### Robert Pontillon

6 rue du Capitaine Ferber  
01 41 18 19 76

### Cottages

32 rue des Cottages  
01 41 18 16 90

### Mouloudji

10/12 rue de Sèvres  
01 41 44 83 86

### Honoré d'Estienne d'Orves

47 rue Carnot  
01 41 18 38 70

### Noor Inayat Khan dite «Madeleine»

10 av. Sisley  
01 71 04 57 84

### Berty Albrecht

86 rue Carnot  
01 41 18 16 98

## Élémentaires

### Vaillant-Jaurès

6/8 av. Édouard Vaillant  
01 41 18 16 95

### Raguidelles

5/19 rue du Docteur Émile Roux  
01 41 18 38 11

### Parc

36 rue du Docteur Magnan  
01 41 18 96 12

### Jules Ferry

12 rue Jules Ferry  
01 41 18 19 00

### Berty Albrecht

86 rue Carnot  
01 41 18 16 98

### Joséphine Baker

12/14 rue Benoît Malon  
01 41 18 37 00

### Robert Pontillon

6 rue du Capitaine Ferber  
01 41 18 19 76

### Cottages

32 rue des Cottages  
01 41 18 16 91

### Mouloudji

10/12 rue de Sèvres  
01 41 44 83 86

### Honoré d'Estienne d'Orves

47 rue Carnot  
01 41 18 38 70

### Noor Inayat Khan dite «Madeleine»

10 av. Sisley  
01 71 04 57 84

### École privée catholique sous contrat Saint-Leufroy

(de la petite section maternelle au CM2)

92/96 rue de la République  
01 45 06 53 58

(les inscriptions se font directement auprès de la directrice)

## Écoles privées hors contrats

### École Les Colibris – école Montessori internationale de Suresnes

16 rue Édouard-Nieuport.  
01 47 91 54 14

### École de l'Optimisme école Montessori

2 rue Émilien-Colin.  
09 54 50 29 85

### École Pardess 'Haya

54 rue Gardenat Lapostol.  
06 19 92 25 21

## Collèges

Les collèges sont gérés par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Les inscriptions s'effectuent auprès du chef d'établissement.

### Hubert Germain

78 rue Carnot  
01 47 72 04 86

### Émile Zola

46 av. Franklin Roosevelt  
01 45 06 12 14

### Henri Sellier

7 bd Aristide Briand  
01 47 72 03 53

### SEGPA Sellier

7 bd Aristide Briand  
01 47 72 26 60

## Lycées

Les lycées sont gérés par le Conseil régional d'Île-de-France. Les inscriptions s'effectuent auprès du chef d'établissement.

### Paul Langevin

2 rue Payret-Dortail  
01 47 72 20 13

### Louis Blériot

(lycée professionnel)  
67 rue de Verdun  
01 45 06 21 36

### Établissement spécialisé

SIPFP Section d'initiation et de 1<sup>re</sup> formation professionnelle (ex EMPRO)  
70 rue de la Procession  
01 45 06 15 09

# Temps scolaires et périscolaires

## Temps périscolaires

### Pour accéder aux inscriptions

Inscriptions en ligne via le portail familles chaque année à partir de mi-juillet. L'accès est réservé en priorité : aux enfants dont les parents travaillent, poursuivent une formation ou recherchent un emploi, et aux familles ayant au moins 3 enfants à charge et dont un responsable légal peut justifier d'une activité professionnelle.

### Portail famille

Pour accéder aux inscriptions sur le portail famille, se connecter sur : [suresnes.portail-familles.com](http://suresnes.portail-familles.com) (utilisation de votre identifiant et de votre mot de passe).

Sont disponibles sur le site internet de la ville (rubrique périscolaire) : le guide pratique des inscriptions et les règlements intérieurs des différentes activités périscolaires et de restauration, qui précisent les modalités d'inscription, de fréquentation et de tarification.

# Maternelles

## Centres d'accueils maternels

Dans chaque école maternelle, un centre d'accueil est organisé de 7h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires. L'équipe d'animation de chaque centre est composée d'un animateur référent, votre interlocuteur privilégié, et d'animateurs qualifiés. Ce temps est supervisé par un directeur d'animation.

# Planning

## LUNDI • MARDI • JEUDI • VENDREDI

7h45-8h20 Centre d'accueil du matin

8h20-8h30 Accueil des élèves

8h30-11h30 Enseignements

11h30-13h20 Pause méridienne

13h20-13h30 Accueil des élèves

13h30-16h30 Enseignements

16h30-18h

Maternelle  
Centre  
d'accueil  
du soir  
avec départs  
échelonnés à  
partir de 17h

Élémentaire  
Atelier PEDT, étude  
1<sup>er</sup> temps d'animation

18h-18h30

Centre d'accueil  
du soir avec départs  
échelonnés

## MERCREDI - JOURNÉE DE CENTRE DE LOISIRS



# Élémentaires

## Centres d'accueil élémentaires

Dans chaque école élémentaire, un centre d'accueil est organisé de 7h45 à 8h20 et de 18h à 18h30, afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires. L'équipe d'animation de chaque centre est composée d'un animateur référent, votre interlocuteur privilégié, et d'animateurs qualifiés. Ce temps est supervisé par un directeur d'animation.

- Après un 1<sup>er</sup> temps d'activité (étude, temps d'animation ou atelier P.E.D.T) organisé de 16h30 à 18h, un centre d'accueil du soir permettant des départs échelonnés est organisé de 18h à 18h30, afin que tous les parents puissent venir chercher leurs enfants selon leurs disponibilités.

## De 16h30 à 18h

### Les ateliers P.E.D.T

Ils permettent aux enfants des écoles élémentaires de s'initier à la pratique d'une activité choisie dans le domaine artistique, sportif, scientifique ou culturelle, et de leur donner envie de poursuivre cette pratique au sein de structures spécialisées.

Des intervenants diplômés, des associations suresnoises, des employés communaux et des enseignants animent ces ateliers proposés sur les 4 jours de la semaine scolaire, le soir et le midi (arts plastiques, badminton, escalade, théâtre, danse contemporaine, magie, échecs, informatique, cuisine, cinéma, photographie, etc.).

### À savoir



Une pré-inscription aux ateliers P.E.D.T est prévue entre le 3 et le 10 septembre 2024 via un formulaire sur le portail familles.

Les inscriptions définitives seront ensuite confirmées par le directeur de l'école après répartition des enfants dans les groupes selon la disponibilité des places. Les ateliers débuteront le 2 octobre 2024

### À noter :



en élémentaire, le goûter est fourni par les parents.

## Les études

**La Municipalité a souhaité maintenir un temps d'études surveillées et répondre aux projets d'école poursuivant une démarche d'accueil périscolaire.**

Ces actions sont animées par des enseignants et des intervenants. Inscriptions en ligne via le portail familles du 15 juillet au 31 août 2024 puis directement auprès du directeur de l'école.

## Le 1<sup>er</sup> temps d'animation

**Un centre d'accueil est proposé en alternative à l'étude et aux ateliers du P.E.D.T**

Afin de développer un projet pédagogique cohérent, ce temps ne permettra pas les départs en cours d'activité. Cela favorisera la réalisation de projets porteurs d'objectifs éducatifs.

L'inscription à l'étude/animation élémentaire 16h30/18h s'effectue sur le portail famille : votre enfant fréquentera alors soit l'étude, soit le 1<sup>er</sup> temps d'animation. RDV dans le dossier « programme d'activités du 1<sup>er</sup> temps d'animation en élémentaire par école » pour connaître les propositions d'activités de nos animateurs du 1<sup>er</sup> trimestre. Les bulletins d'inscription papier sont à remettre à la rentrée aux directeurs d'animation.

**Attention :** cette activité est facturée selon les mêmes modalités et tarifs que l'étude au forfait, quel que soit le nombre de jours de fréquentation.

## De 18h à 18h30

↳ Possibilité d'inscription au centre d'accueil avec départs échelonnés



## Référente handicap

Afin d'accueillir les enfants en situation de handicap ou ayant besoin d'un accompagnement, dans les meilleures conditions, sur les temps périscolaires ou sur les centres de loisirs les mercredis et pendant les vacances, les familles sont invitées à prendre contact avec le service des activités périscolaires et éducatives.

# Temps du repas

L'agenda de réservation est ouvert chaque année à partir de mi-juillet

- **L'inscription est obligatoire**
- **La réservation se fait par le choix d'un forfait sur 10 mois** : un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours fixes par semaine. Toute autre fréquentation sera facturée selon le tarif « fréquentation exceptionnelle ».
- **Une modification du forfait ou une nouvelle inscription est possible en cours d'année.** Dans ce cas, elle ne s'applique qu'au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la démarche d'inscription ou de modification.
- **Les modifications de forfait doivent être effectuées sur le portail familles et validées par l'unité Relations familles.**  
Au-delà d'une modification dans l'année, un justificatif sera demandé.
- **Pour une désinscription à la cantine, remplir un formulaire de contact sur le portail famille.**

L'inscription ou la modification de forfait s'effectue sur le portail famille de la Ville : [suresnes.portail-familles.com/](https://suresnes.portail-familles.com/) onglet Périscolaires



## La cuisine centrale

Installée dans le quartier Écluse-Belvédère, la cuisine centrale fournit les repas de tous les restaurants scolaires et les crèches de la ville.

Un système qui garantit la fraîcheur des mets et leur diversité. Les menus sont étudiés par une diététicienne. Fin 2023, 69% des matières premières utilisées est issue de l'agriculture bio ou durable.

Les menus sont consultables sur le site de la Ville. Celle-ci a fait le choix de s'engager dans la démarche Mon Restau Responsable® pour offrir **une cuisine saine, de qualité, respectueuse de l'environnement** en restauration collective au sein de la cuisine centrale de production, des offices scolaires et du restaurant municipal. Ce projet mobilise les équipes de la Restauration et plusieurs services autour de **4 piliers : le bien-être, l'assiette responsable, les écogestes, l'engagement social et territorial, incluant un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.**



(c) Mathilde GARDEL



(c) Mathilde GARDEL

## Les Protocoles d'Accueil Individualisé

Si votre enfant souffre d'une allergie, est en situation de handicap, ou doit suivre un traitement médical, rapprochez-vous du directeur de son école, afin de retirer un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), document qui précisera les mesures à prendre pour accueillir au mieux votre enfant.

# Mercredi

Les centres de loisirs sont des lieux d'accueil qui respectent les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorisent le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées. Ils accueillent, les mercredis, les enfants suresnois scolarisés en maternelle et en élémentaire dont les parents travaillent, suivent une formation ou recherchent un emploi.

## Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire pour fréquenter un centre de loisirs municipal.

- Elle s'effectue sur : suresnes.portail-familles.com
- En période scolaire, l'inscription du mercredi se fait soit à la journée (repas compris) soit à la demi-journée (matin sans repas).
- Le planning précis des inscriptions est consultable sur suresnes.fr (rubrique suresnes au quotidien/vie périscolaire /les centres de loisirs).
- Le nombre de places par centre est limité, en fonction de la capacité d'accueil. L'agenda de réservation reste accessible tant que des places sont disponibles.

La désinscription est possible jusqu'au dimanche minuit précédant le mercredi souhaité. L'inscription est possible jusqu'au lundi minuit précédant le mercredi concerné sous réserve de places disponibles.

**Attention ! Toute inscription prise en compte dans la journée du lundi pour le mercredi de la même semaine sera ferme et définitive. Aucune désinscription ne sera possible.**

### Incitation à la désinscription pour libérer des places le mercredi.

Une majoration de 50% du tarif de la journée ou de la demi-journée sera appliquée si l'enfant inscrit est absent (sans justificatif médical). À partir de 3 absences successives (sans justificatif médical), et après en avoir alerté les familles concernées, le service se réserve la possibilité de désinscrire l'enfant pour les mercredis suivants réservés.

Cette modalité ne concerne que les accueils de loisirs le mercredi.

**Les fréquentations exceptionnelles (n'ayant pas fait l'objet d'une inscription) sont majorées de 30 %.**

## Centres de loisirs maternels

Les enfants doivent être accompagnés entre 7h45 et 9h et repris entre 17h et 18h30 (ou 12h30 pour les inscriptions à la matinée uniquement).

Les enfants scolarisés à l'école Saint-Leufroy seront accueillis à l'école République

Pour l'année scolaire 2024/2025 :

- Les enfants scolarisés à l'école des Raguidelles seront accueillis directement au centre des Landes tous les mercredis.

**Henri Dunant**  
01 41 18 17 98

**République**  
01 41 18 17 69

**Joséphine Baker**  
01 41 18 37 96  
01 41 18 37 50

**Wilson**  
01 47 28 93 83

**Robert Pontillon**  
06 21 52 47 64

**Raguidelles**  
01 41 18 17 01

**Cottages**  
01 41 38 03 39

**Édouard Vaillant**  
01 41 18 15 06

**Simone Veil**  
01 41 18 19 13

**Marcel Mouloudji**  
01 41 44 83 85

**Honoré d'Estienne d'Orves**  
01 41 18 38 72

**Noor Inayat Khan dite «Madeleine»**  
01 71 04 57 86

**Landes**  
01 45 06 67 96

## Centres de loisirs élémentaires

Les enfants doivent être accompagnés entre 7h45 et 9h et repris entre 17h30 et 18h30 sur ce même lieu (ou 12h30 pour les inscriptions à la matinée uniquement.)

- Les enfants scolarisés à l'école Saint-Leufroy seront accueillis à l'école du Parc
- Les enfants accueillis à l'école du Parc déjeuneront à l'école République.
- Les enfants scolarisés à l'école des Raguidelles seront accueillis directement au centre des Landes tous les mercredis.

**Landes**  
chemin de la Motte  
01 45 06 29 20

**Parc**  
36 rue du Docteur  
Magnan 01 41 18 96 17

**Vaillant-Jaurès**  
6/8 Avenue Edouard  
Vaillant 06 03 60 30 29

**Robert Pontillon**  
36 rue Voltaire  
06 21 52 47 64

**Paul Pagès**  
32 rue des Cottages  
01 41 44 75 93

**Honoré d'Estienne d'Orves**  
47 rue Carnot  
01 41 18 38 72

**Berty Albrecht**  
86 rue Carnot  
01 41 18 38 78

**Raguidelles**  
19 rue du Docteur Émile  
Roux  
01 41 18 17 08

**Madeleine**  
10 avenue Sisley  
01 71 04 57 86

**Marcel Mouloudji 10/12**  
rue de Sèvres  
01 41 44 83 87

**Jules Ferry**  
12 rue Jules Ferry  
06 27 66 64 14

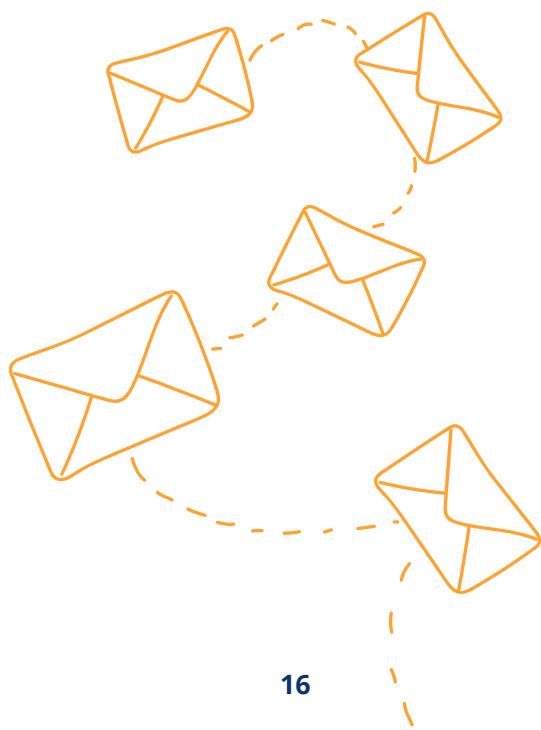
**Joséphine Baker**  
12/14 rue Benoît Malon  
01 41 18 37 97  
01 41 18 37 50



## One : un environnement Numérique de Travail

Après avoir vécu des périodes exceptionnelles, la Ville doit s'adapter afin de pouvoir communiquer les informations rapidement auprès des familles.

La Ville a développé en partenariat avec l'Éducation nationale un environnement numérique de travail «One» permettant de communiquer aux familles des actualités sur la vie dans les écoles et sur les temps périscolaires. Demandez vos identifiants aux enseignants de votre enfant. Nous vous invitons également à consulter régulièrement les informations officielles disponibles sur [suresnes.fr](http://suresnes.fr) ou les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram) de la ville.



## Vacances scolaires



Les centres de loisirs accueillent pendant les vacances scolaires les enfants suresnois scolarisés en maternelle et en élémentaire dont les parents travaillent, suivent une formation ou recherchent un emploi. Ce sont des lieux d'accueil qui respectent les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorisent le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées.

### Modalités et règles d'inscription

**L'inscription est obligatoire pour fréquenter un centre de loisirs municipal.**

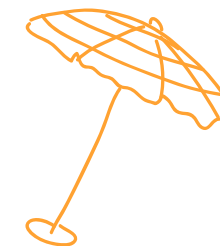
- Les inscriptions s'effectuent via le Portail familles rubrique démarches en ligne : Espace famille.
- L'agenda est ouvert à la rentrée des vacances précédentes. L'inscription est possible jusqu'à 2 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances scolaires. (Planning sur [suresnes.fr](http://suresnes.fr)).
- Des modifications ou annulations sont possibles avant la clôture des inscriptions, soit jusqu'à 2 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances scolaires.

### Où accompagner votre enfant ?

L'école où sera accueilli votre enfant pendant les vacances scolaires vous sera communiquée sur [suresnes.fr](http://suresnes.fr) et dans les écoles, quatre semaines avant la date des vacances concernées.

Les enfants doivent être accompagnés dans leur centre d'accueil entre 7h45 et 8h15 ou jusqu'à 9h directement sur la structure et repris entre 17h (17h30 pour les élémentaires) et 18h30 sur ce même lieu.

## Séjours vacances



La Ville, propose des séjours de vacances durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été pour les enfants et adolescents.

**Les pré-inscriptions s'effectuent sur le portail familles : [suresnes.portail-familles.com](http://suresnes.portail-familles.com) onglet Périscolaires**

**Vacances hiver et printemps : 6-15 ans**

**Vacances d'été : 4-15 ans**

**Rappel :** pour les familles bénéficiaires, des aides peuvent contribuer au financement d'une inscription.

**Service Activités périscolaires et éducatives • 01 41 18 15 56**

# Facturation

## Toutes les activités sont facturées mensuellement en fonction du quotient familial

- Les activités CEL sont facturées à la séance.
- Les études / premiers temps d'animation sont facturées au forfait dès la première fréquentation,
- Les activités centre d'accueil du matin et du soir sont facturées au forfait dès la première fréquentation. La fréquentation exceptionnelle est fixée à 33 % du forfait mensuel pour 1 jour dans le mois, et 66 % pour 2 jours dans le mois. Le forfait complet s'applique à compter de la troisième fréquentation au cours du même mois.
- Les fréquentations en centres de loisirs sont facturées à la journée le mercredi et les vacances scolaires, et à la demi-journée le mercredi matin sans repas. Le tarif journée englobe l'animation et le repas.
- La restauration scolaire est facturée selon le forfait choisi : un, deux, trois ou quatre jours fixes par semaine. En cas de nécessité, une fréquentation occasionnelle et ponctuelle peut être autorisée par le directeur d'école, facturée au tarif fréquentation exceptionnelle. Pour les enfants autorisés à apporter leur propre repas, une tarification spécifique est appliquée (protocole d'accueil individualisé).

### Rappel

#### Chaque année le quotient familial est la référence unique pour calculer les tarifs :

- des activités périscolaires et éducatives en tenant compte des ressources de chaque famille,
- de la restauration, des centres d'accueil, des études, du centre de loisirs, des classes d'environnement, des centres de vacances mais aussi des activités du Conservatoire ou de l'école d'Arts plastiques.

Les tarifs sont applicables sur l'année civile.

#### Pour calculer le quotient il est nécessaire de transmettre vos avis d'imposition via le Portail familles dans la rubrique «Périscolaire-calculer son quotient familial» ou en le déposant à l'accueil du 7/9.

**Si le quotient n'a pas été calculé durant l'année scolaire 2023-2024** (enfant nouvellement inscrit dans une école publique suresnoise, enfant qui entre en petite section de maternelle...). L'avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur les revenus 2022 de toutes les personnes du foyer, doit parvenir recto verso à la Direction Familles Education avant mercredi 18 septembre 2024.

**Pour le calcul du quotient de l'année 2025** : l'avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus 2023 de toutes les personnes du foyer, doit parvenir recto verso à la Direction Familles Education avant lundi 4 novembre 2024. Le quotient sera valable de janvier à décembre 2025.

### Paiement

- **Par prélèvement automatique**  
Pour le règlement des factures concernant les prestations périscolaires (restauration, études, centres d'accueil, centres de loisirs, ateliers CEL) et extra-scolaires (séjours, classes d'environnement). Pour en bénéficier, il suffit de remplir le formulaire «mandat de prélèvement» que vous trouverez sur le portail familles, dans la rubrique adhérer au prélèvement automatique périscolaire ; ou sur demande auprès de l'Unité Relations Familles, et de le renvoyer accompagné d'un relevé d'identité bancaire.
- **Par carte bancaire via Internet**  
En vous connectant sur le site de la Ville suresnes.fr et en utilisant le code qui vous sera adressé par courriel lors de la première connexion sur le portail familles.
- **En espèces**  
Après du régisseur de la régie des activités périscolaires au 7/9, 7 rue du Mont-Valérien, 92150 Suresnes. Les mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- **Par chèque**  
À l'ordre du Trésor Public, dans les délais indiqués sur la facture.
- **En CESU**  
Uniquement pour les prestations suivantes et qui concernent les enfants de moins de 6 ans :
  - Accueil du matin en maternelle
  - Accueil du soir en maternelle
  - Centre de loisirs du mercredi en maternelle
  - Centre de loisirs pendant les vacances scolaires en maternelle.

**Attention**, le montant réglé en CESU ne doit pas dépasser le montant de la facture correspondant à l'activité ; aucun rendu ni avoir ne sera fait sur le trop perçu.

### Important

Toute observation relative aux montants facturés pour l'ensemble des prestations périscolaires est à faire via le portail familles. Le délai imparti pour formuler une observation est indiqué sur chaque facture.

**Au-delà de ce délais, aucune modification rétroactive ne pourra être consentie.**

### À noter :

Les familles reçoivent leur facture pour les activités périscolaires et petite enfance par courriel. Si toutefois vous souhaitez conserver un envoi des factures par voie postale, vous pouvez choisir cette option via le portail familles.



# Associations de parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves ont lieu les 11 et 12 octobre 2024. Les coordonnées de vos représentants sont affichées devant l'école de votre enfant.

## ● AIPES

(Association Indépendante des Parents d'Elèves de Suresnes)

Parc • République  
aipes92150@gmail.com

## ● APEICJ

(Association des Parents d'Elèves Indépendants de la Cité-Jardins)

Édouard Vaillant • Vaillant-Jaurès  
Collège Henri Sellier  
apeicj@orange.fr

## ● P2i

(Parents Indépendants & Investis)

Wilson  
parentsdeleveswilson@gmail.com

## ● APIE-M

(Association des Parents Indépendants pour les Élèves de Mouloudji)

Marcel Mouloudji  
apiemouloudji@gmail.com

## ● APIE-EO

(Association des Parents Indépendants pour les Élèves d'Estienne d'Orves)

Honoré d'Estienne d'Orves  
apie.estienedorves@gmail.com

## ● DMUE

(Dessine-Moi Une Ecole)

Joséphine Baker  
dmuebaker@gmail.com  
Berty Albrecht • dmueberty@gmail.com  
Hubert Germain  
fcpehgermain.suresnes@gmail.com

## ● FCPE

(Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)  
cdpe@fcpe92.fr

Vous pouvez retrouver en cliquant ici les adresses mails des FCPE  
<https://www.suresnes.fr/fcpe/>

## ● PEEP

(Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)

## D.D.E.N Suresnes

(Union locale)

Délégués Départementaux de l'Éducation nationale  
Contact (maternelles)

M. LEFORT  
07.81.38.41.47  
patrick@lefort.eu.com

## Le rôle du DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation nationale) est bénévole.

Il consiste à veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité et à leur santé au sein de l'établissement scolaire, sans interférer sur le rôle pédagogique des professeurs. Le DDEN participe aux conseils d'école, note les points soulevés par les parents élus, évite les conflits entre intervenants et veille également au respect des valeurs de la laïcité dans l'établissement et durant les activités périscolaires. Il vérifie l'hygiène et la sécurité de l'établissement. Enfin il rend compte au niveau départemental.

## RASED

(Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Ce dispositif de l'Éducation nationale regroupe des psychologues de l'Éducation nationale et des enseignants spécialisés qui interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires de Suresnes. L'objectif est de prévenir les difficultés scolaires, d'aider les élèves à entrer dans les apprentissages, d'accompagner les enfants à besoins éducatifs particuliers. Ainsi la réussite de tous les élèves implique un partenariat entre les familles, l'équipe enseignante et les personnels du RASED. À la rentrée, dans les écoles, un affichage vous permettra de contacter ces personnes, si nécessaire.

## Unité localisée

### pour l'inclusion scolaire

Une classe d'intégration scolaire ULIS située à l'école élémentaire Jules-Ferry, ainsi qu'une classe UEMA située à l'école maternelle des Cottages, accueillent des enfants en situation de handicap. L'enseignante référente Handicap est à la disposition des familles pour toute question concernant la scolarisation de leur enfant en situation de handicap.  
01 45 06 09 22

## Unité d'enseignement en maternelle autisme

La Ville accueille sur son territoire une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA). Elle accueille des enfants âgés de 3 ans et plus, orientés par la Maison départementale pour le handicap (MDPH). Ces unités d'enseignement sont des classes rattachées à des établissements médico-sociaux, ouvertes en maternelle pour proposer un cadre de scolarisation adapté pour des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement. C'est un projet partenarial entre la Ville qui met à disposition les locaux et le mobilier, l'Éducation nationale recrute un enseignant spécialisé et la communauté éducative au sens large, l'Agence régionale de la Santé et l'association Autisme en Ile-de-France, qui recrute et anime l'équipe des soins.

# Conseil d'école

Il se compose du directeur d'école qui en assure la présidence, des enseignants, d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, d'un représentant de la municipalité, de l'inspecteur de l'Éducation nationale, du délégué départemental de l'Éducation nationale, des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes).

Constitué tous les ans au sein de chaque établissement, le Conseil d'école a notamment pour vocation de voter le règlement intérieur, d'élaborer le projet d'école et de donner son avis sur le fonctionnement de l'établissement pendant le temps scolaire et sur les activités périscolaires. Le parent délégué représente tous les parents et assure le lien entre l'équipe éducative et les autres parents. Le Conseil d'école se réunit 2 ou 3 fois dans l'année. D'autres personnes que celles qui le composent, peuvent assister aux séances lorsque des domaines les intéressent sont abordés : médecin, infirmière, animateur, etc.

# Les + à Suresnes

## Les classes d'environnement

Chaque année, sur la base du volontariat d'enseignants et après validation pédagogique de l'Inspection de l'Éducation nationale, des classes d'environnement sont organisées par la Ville de Suresnes.

Elles permettent de poursuivre les activités scolaires habituelles dans un milieu d'accueil et de vie différent qui constitue un support à l'action éducative.

## Le développement des outils numériques à l'école

La Ville investit, en partenariat avec l'Éducation nationale, dans le déploiement d'outils numériques, écrans numériques interactifs, équipements individuels mobiles en école élémentaire et en bornes tactiles en école maternelle.

## Le pédibus®

La démarche Pédibus® permet aux enfants d'effectuer à pied leurs trajets domicile / école en toute sécurité, grâce à un ou plusieurs parents accompagnateurs bénévoles, selon un itinéraire fixe et un planning concerté en fonction de leurs disponibilités. Pour rejoindre une ligne proche de chez vous, créer une ligne vers votre établissement scolaire, devenir accompagnateur ou tout simplement vous renseigner : service Transition Écologique Mobilités et Propreté Urbaine • 01 41 18 17 31

# PEP'S

## PROJET ÉDUCATIF POUR SURESNES

Ce PEP'S nous rassemble autour de l'**objectif commun** de bâtir un projet pour tous les enfants et jeunes tout en tenant compte de chacun d'entre eux. Il porte des valeurs communes, garantissant une co-éducation et une cohésion de l'ensemble des acteurs autour de l'enfant et du jeune.

Il a pour ambition de proposer à chaque enfant et jeunes de 0 à 25 ans un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il s'appuie sur **4 axes** :

- Garantir une continuité de parcours.
- Renforcer la cohésion des différents acteurs.
- Favoriser l'inclusion.
- Plan Mercredi, développer une offre éducative de qualité.

## Les parcours éducatifs sur le temps scolaire (artistique et culturel, citoyenneté et santé)

**En partenariat avec l'Éducation nationale**, la Ville intervient sur le temps scolaire en complémentarité avec les enseignants dans le cadre des parcours éducatifs.

**La ville de Suresnes finance des projets** temps scolaires présentés par des enseignants des écoles en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation nationale et les services municipaux, afin de bénéficier d'un intervenant extérieur et de matériel spécifique pour les accompagner dans la réalisation de leur projet.

**Le service Culture** met à disposition des heures d'enseignement de professeurs de l'école d'arts plastiques et du conservatoire, ainsi que des personnels du MUS et de la médiathèque, en fonction des projets présentés. Des **éducateurs sportifs** interviennent également dans les écoles élémentaires, ainsi qu'un professeur de musique.



# Soutien aux enfants et aux familles

## L'action sociale scolaire

Deux assistantes sociales scolaires travaillent dans les écoles maternelles et élémentaires. Elles interviennent auprès des enfants et des familles confrontés à des difficultés entravant l'épanouissement personnel et scolaire de l'enfant.

Elles travaillent en partenariat et facilitent les liens et les échanges entre l'école, la famille, les institutions et les associations.

### Service des solidarités territoriales 18 rue des Bourets

- **Carine SOULIER :**  
06 23 05 28 24  
csoulier@hauts-de-seine.fr
- **Sarah MOSCA :**  
06 23 05 37 43  
smosca@hauts-de-seine.fr

## Le plan parentalité

La Ville met en oeuvre différentes actions en direction des parents, en particulier par le biais de son Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Cette instance de concertation a pour objectif de favoriser le bien-être de tous les citoyens, et de mettre en oeuvre des actions de prévention et de promotion de la santé. Un groupe dédié à l'accompagnement à la parentalité réunit de nombreux partenaires et associe les parents afin de répondre aux problématiques rencontrées par les enfants, les adolescents et leurs parents.

Des soirées d'échanges thématiques, des séances de sensibilisation, des cafés des parents... peuvent ainsi être organisés au sein des écoles, des collèges et des structures de la Ville.

Pour plus de renseignements :  
jkrief@ville-suresnes.fr

## Le Programme de Réussite Éducative

**Le Programme de Réussite Éducative est un service municipal gratuit et confidentiel ouvert à toutes les familles suresnoises ayant un enfant/adolescent entre 3 et 15 ans. Le PRE travaille avec l'ensemble des partenaires agissant dans le champ de l'enfance, de l'adolescence et de la parentalité (écoles, CMPP, service social, CAF, associations, etc.).**

Il a pour objectif de favoriser le bien-être et l'épanouissement et l'autonomie des enfants/adolescents qui présentent des signes de fragilité.

Il accompagne individuellement les enfants/jeunes et leurs familles dans différents domaines (scolaire, éducatif, accès aux soins, soutien à la parentalité, accès à des loisirs etc.).

Ce dispositif permet d'accompagner les enfants/jeunes présentant des «signes de fragilité» dans leur parcours éducatif en prenant en compte la globalité de leur environnement social et familial par la mise en place d'un parcours individualisé et personnalisé.

Ces parcours sont déterminés avec les parents par les acteurs du champ éducatif : le Programme de Réussite Éducative organise tous les mois une réunion de l'équipe pluridisciplinaire pour étudier les situations et définir les parcours.

Cette équipe pluridisciplinaire est composée de représentants de l'Éducation nationale, des assistantes sociales scolaires, des professionnels de la parentalité (Maison des Familles), du CMP, du CMPP etc.

En outre, Le PRE propose, depuis octobre 2023, un dispositif d'accueil temporaire des collégiens, collégiennes exclu(e)s. Cet accueil mobilise les partenaires et structures volontaires (AsD, La Courte Echelle, SIJ, Badminton Suresnes Club, les Restos du Coeur etc.). L'objectif est d'assurer une continuité éducative auprès des jeunes durant leur période d'exclusion autour d'un accompagnement individualisé qui permet une découverte des infrastructures jeunesse et du milieu associatif local.

**7/9 service Vie dans les écoles,**  
7/9 rue du Mont-Valérien

**Renseignements :**  
**Coordinatrice PRE :**  
Sorelia KADA  
06 29 82 20 80  
skada@ville-suresnes.fr

**Référent de parcours PRE (écoles maternelles et élémentaires) :**  
Deborah DANAN  
06 07 66 16 96  
ddanan@ville-suresnes.fr

**Référente de parcours PRE (collèges)**  
Julie MARTINS  
06 13 01 89 77  
jmartins@ville-suresnes.fr

## L'association Courte Échelle

Cette structure accompagne des élèves de Suresnes dans leur travail scolaire, du CE1 à la terminale.  
courte-echelle92@orange.fr  
01 45 06 78 24

## C.M.P.P

Le Centre médico-psycho-pédagogique reçoit des enfants et des adolescents ayant des difficultés psychologiques et/ou scolaires, ainsi que leurs parents. Des séances de psychothérapie, d'orthophonie, de psychomotricité et de psychopédagogie sont proposées en fonction des besoins.

132 bd du Maréchal de Lattre de Tassigny  
cmppsuresnes@yahoo.fr  
01 45 06 62 74

## SIAM 92 : SAFEP ET SAAAS

Association Fédération des APAJH.  
Ces services médicaux sociaux ont pour mission d'accompagner la socialisation, la scolarisation et l'insertion professionnelle des jeunes malvoyants et aveugles des Hauts-de-Seine de 0 à 20 ans.

14 av. du Général de Gaulle,  
92150 Suresnes  
siam92@apajh.asso.fr  
01 41 44 88 10



# Service des sports

49 disciplines proposées, 64 associations, 2 stades, 2 centres sportifs avec gymnase dont un avec 2 dojos et piscine, 5 gymnases, 14 courts de tennis, 1 centre équestre, 1 boulodrome, 8 terrains en accès libre (skate Park, terrains de proximité).

## École municipale de natation

Apprentissage et perfectionnement de la natation (enfants à partir de 6 ans et adultes) et cours d'aquagym. Renseignements et inscriptions sur le site de la ville : suresnes.fr rubrique « sport » « piscine des Raguidelles »

## École municipale des Sports

Découverte et initiation de différentes disciplines sportives encadrées par des éducateurs sportifs pour les enfants de 3 à 10 ans.

### EMS 6/10 ans

- Lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h30
- Mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Samedi de 8h45 à 10h15 et de 10h30 à 12h

### EMS 3/4/5 ans

- Samedi de 9h à 12h

## Stages Culture et sports

Pour les enfants de 6 à 10 ans, initiation à des activités culturelles et sportives de 8h30 à 17h à chaque période de vacances scolaires.

## Stages Savoir Nager

Pour les enfants de 6 à 10 ans, apprentissage intensif de la natation (10 heures sur 5 jours consécutifs) à chaque période de vacances scolaires (sauf Noël et été).



# École des arts & Conservatoire

## Conservatoire à Rayonnement Communal de musique, de danse et d'art dramatique.

Ouvert à tous (enfants dès 5 ans / adolescents / adultes, débutants ou confirmés), le conservatoire aborde des esthétiques variées dans les 3 disciplines artistiques enseignées.

## Musique

- Éveil musical à partir de 5 ans.
- Cursus musique (cours instrumental, pratique collective, formation musicale).
- À partir de 7 ans : alto, clarinette, contrebasse, cor, flûte à bec, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, orgue, percussions, piano, tuba saxophone, trombone, trompette, violon, violoncelle.
- À partir de 11 ans : musiques actuelles et amplifiées (chant MAA, guitare électrique, clavier, basse électrique, contrebasse jazz, batterie), musique assistée par ordinateur MAO.
- Ateliers et pratiques collectives : chorales enfants orchestres à cordes, harmonies, musique de chambre, ateliers de percussions africaines, ateliers de musiques actuelles et amplifiées, atelier improvisation pluridisciplinaire.
- Musique et handicap : parcours musical adapté aux personnes en situation de handicap.
- Location d'instruments au conservatoire.
- Location de studios au conservatoire et au Zik studio.

## Danse

- Éveil à partir de 5 ans
- Danse classique à partir de 7 ans
- Danse hip hop à partir de 7 ans
- Danse moderne à partir de 7 ans

## Art dramatique

- De 8 à 18 ans

**L'école d'Arts plastiques** vise à rendre les Arts plastiques accessibles à tous, des enfants aux adultes, tout en maintenant un niveau de qualité qui favorise l'épanouissement et la progression individuelle.

## Cours proposés :

- De 4 à 11 ans, survol des techniques d'arts plastiques, peinture, modelage et dessin,
- pour les adolescents, peinture, modelage, dessin, arts numériques, vidéo et design,
- pour les adultes, dessin, modelage, céramique, arts graphiques et peinture.

### Conservatoire :

1 place du Puits d'Amour  
01 41 18 69 60  
conservatoire@ville-suresnes.fr  
Site : conservatoire.ville-suresnes.fr

### Zik Studio :

28 rue Merlin de Thionville  
01 41 18 37 60

### École d'Arts plastiques :

01 41 18 18 73  
2 allée Camille Saint-Saëns

### Club des Très Bourgeois :

30 rue de la Liberté  
01 42 04 43 08

# Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes

Pour découvrir le patrimoine suresnois et son histoire, le MUS propose des visites et ateliers de ses collections permanentes ainsi que des balades urbaines, notamment la Cité-jardins de Suresnes où vous pourrez visiter un appartement des années 30 reconstitué.

Le public scolaire et périscolaire est accueilli du mardi au vendredi de 9h à 17h, pour des visites et ateliers ludiques et adaptés à leur projet. Vous pouvez consulter le programme des activités proposées sur le site du MUS.

Le centre de documentation du MUS est à la disposition du public (chercheurs, élèves, curieux, etc.). Il est ouvert le mercredi de 14h à 18h et du mardi au samedi sur rdv.



## À noter :

Cette année le MUS propose une exposition intitulée : « Suresnes, ville de parfumeurs » du 16 octobre 2024 au 15 juin 2025.

**MUS :**  
1 place de la gare  
de Suresnes-Longchamp  
92151 Suresnes cedex  
01 41 18 37 37  
mus@ville-suresnes.fr  
Site : mus.suresnes.fr

# Cinéma le capitole

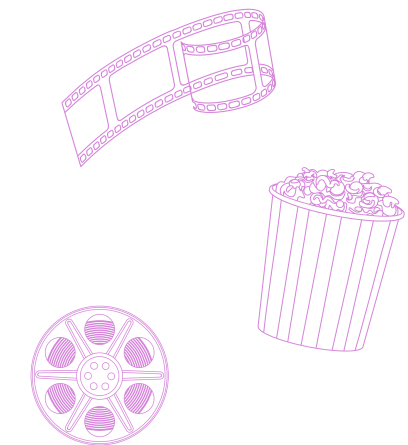
Ce complexe cinématographique en centre ville est équipé de 4 salles climatisées, accessibles aux personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

Les cartes illimitées Pathé et UGC y sont acceptées, un tarif préférentiel pour les enfants de moins de 15 ans est proposé tous les jours de la semaine à toutes les séances. Chaque semaine un film est proposé en direction des jeunes spectateurs.

Le programme est disponible sur le site de la Ville, [suresnes.fr](http://suresnes.fr) et sur celui du cinéma [cinemalcapitole.com](http://cinemalcapitole.com). Inscrivez-vous directement à la newsletter du Capitole sur leur site afin de recevoir le programme hebdomadaire par mail.

Retrouvez aussi toute l'actualité du cinéma facebook [LeCapitoleSuresnes](https://www.facebook.com/LeCapitoleSuresnes) ou sur l'Instagram [@cinemalcapitole](https://www.instagram.com/cinemalcapitole).

L'opération «Ciné-Goûter» propose aux enfants de découvrir, à un tarif préférentiel, des films de qualité, choisis spécialement pour eux (format court et volume sonore réduit, pour des séances accessibles dès 3 ans). Ces films sont précédés d'un goûter.



3 rue Ledru Rollin  
Réservation groupe  
Programmation et gestion  
01 47 72 42 42

# Médiathèque

La ville de Suresnes dispose d'un réseau de médiathèques offrant deux lieux de culture et de vie en libre accès. Ces espaces, cumulant près de 2600 m<sup>2</sup>, sont ouverts gratuitement à tous pour travailler (seul ou en groupe), lire, visionner un film, écouter de la musique, jouer, etc.

Rencontres, expositions, spectacles, ateliers ponctuent la vie des médiathèques pour se former, partager des expériences, découvrir le monde qui nous entoure ou se divertir.

## La médiathèque centre-ville

5 rue Ledru-Rollin • 01 41 18 16 69

Horaires d'ouverture :

mardi, jeudi, vendredi : 12h30-19h

mercredi, samedi : 10h-18h30

dimanche : 14h-18h

(d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)

## La médiathèque de la Poterie,

10 allée Jean-Baptiste Lully  
01 41 18 16 69

Horaires d'ouverture :

mardi, jeudi, vendredi : 14h-19h

mercredi, samedi : 10h-12h30 et

14h-18h30

dimanche : 10h-12h30

(d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)

mediatheque@ville-suresnes.fr

**Renseignements et programme**

au 01 41 18 16 69 ou sur

<https://mediatheques.suresnes.fr>

## Les collections

L'accès aux médiathèques, aux services et à la consultation de document sur place sont gratuits pour tous. Vous y trouverez de nombreux supports régulièrement enrichis (livres, revues, partitions, CD, DVD, jeux vidéo, jeux de société durant les vacances, etc.)

## L'inscription

Si vous souhaitez emprunter des documents, l'inscription est nécessaire et se fait sur place, directement à l'accueil des médiathèques.

L'inscription est gratuite jusqu'à 18 ans inclus et est valable sur tout le réseau pendant un an. Elle vous permet aussi d'accéder à Internet sur les postes présents dans les espaces et à des ressources en ligne consultables depuis chez vous. Les actions pour la jeunesse sont multiples : lectures d'histoires pour les tout-petits et pour les plus grands (jusqu'à 7 ans), ateliers scientifiques et numériques, spectacles et des temps forts (Salon du livre Ado, Nuit de la lecture, La science se livre, Mois des tout-petits, etc.).



# Théâtre de Suresnes Jean Vilar

Le Théâtre de Suresnes Jean Vilar, situé dans la Cité-jardins, propose aux enfants, dès 3 ans, de se familiariser avec le spectacle vivant.

## Les dimanches en famille accessible dès 3 ans

10 spectacles ponctuent la saison de septembre à mai à destination des enfants et des parents ou grands-parents.

**Au programme :** des spectacles de danse, de magie, de musique, de cirque, de théâtre et un bal. Pour chaque spectacle programmé, le théâtre propose de prolonger son expérience de spectateur avec des ateliers, des rencontres avec les artistes, un coin lecture et coloriages et un apéro-sirop offert.

Des moments à partager en famille !

## Pour les plus grands Accessible dès 8 ans

les samedis et dimanches, des spectacles de danse, de cirque, de marionnettes, de théâtre et un battle.

## À noter :

Les collégiens et lycéens peuvent utiliser le Pass+, dispositif mis en place par les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, pour régler les places de spectacles.

- Les collèges et lycées peuvent utiliser la part collective du Pass culture pour financer une sortie au Théâtre.

## Les partenaires du Théâtre de Suresnes Jean Vilar :

- La ville de Suresnes
- Le département des Hauts-de-Seine (dispositifs « Chemin des arts », «ERMES», « Pass + Hauts-de-Seine et Yvelines »)
- La région Île-de-France
- L'Inspection académique, le Conseil départemental et la Mairie de Suresnes dans le cadre du dispositif « Les artistes à l'école » : rencontre de l'école, des arts, de la culture et du territoire
- La DAAC du Rectorat de Versailles (dispositif Projet ACTE)

Chaque saison, les programmes sont consultables sur [theatre-suresnes.fr](http://theatre-suresnes.fr)



**Réservation :** sur le site, au 01 46 97 98 10 ou sur place au guichet. Parking gratuit à l'arrière du Théâtre (stade Maurice-Hubert) pour toutes les représentations.

**Théâtre de Suresnes Jean Vilar**  
16 place Stalingrad

# Vie associative

La Ville de Suresnes abrite un réseau riche et varié de plus de 350 associations évoluant dans de nombreux domaines (culture, sports, loisirs, solidarité...).

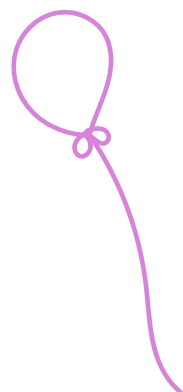
Le service Vie associative accompagne les Suresnois et les Suresnoises pour trouver une activité et développer un projet associatif, être bénévole dans une association, se former, s'informer, s'engager...

Vous pouvez retrouver les activités proposées à Suresnes dans l'annuaire des associations : **Annuaire des associations - Suresnes**

## Devenir bénévole !

N'hésitez pas à consulter la plateforme d'entraide sur [jeparticipe.suresnes.fr](http://jeparticipe.suresnes.fr) : Je participe Suresnes > Accédez à l'espace d'entraide > Accédez à l'espace d'entraide ou à vous engager au sein de la Réserve citoyenne : **Devenir bénévole - Suresnes !**

Vous pouvez également faire appel au service pour louer une salle municipale pour vos événements privés ou encore pour une demande de tournage.



### Service Vie associative

01 41 18 19 42  
Accueil 7-9 rue du Mont Valérien,  
9h à 12h et 13h30 à 18h  
du lundi au jeudi et  
jusqu'à 17h le vendredi.

# Service jeunesse

**Accompagner, informer, orienter, animer, aider à l'insertion, développer les initiatives des jeunes et leur implication dans la vie de la cité.**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Suresnes accompagne les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et décline des actions dans les domaines de la prévention santé, l'emploi, l'insertion, la culture, la mobilité... en partenariat avec les acteurs jeunesse du territoire (IFAC Suresnes, Suresnes Information Jeunesse, collèges et lycées de la ville, Association de Prévention du Site de la Défense, Courte Échelle, Mission Locale Rives de Seine, CeLije, Foyer Jeunes Travailleurs,...)

Le Conseil communal de la Jeunesse (CCJ), présidé par le Maire, est une instance participative composée d'environ quatre-vingt jeunes suresnois âgés de 10 à 25 ans qui participent à la vie locale.

**Coordonnés et encadrés par une animatrice du Service Jeunesse, les membres du CCJ mettent en place des projets autour de :**

- la citoyenneté et la démocratie par l'appréhension de la démarche électorale, de l'engagement auprès des citoyens en agissant pour la collectivité et par la découverte du fonctionnement des institutions,
- la tolérance par l'écoute et le respect de la parole de l'autre.

**Les membres du CCJ sont répartis en 6 commissions thématiques :**

- Art, culture et patrimoine
- Solidarité et intergénérationnel
- Citoyenneté et devoir de mémoire
- Environnement et bien-être animal
- Communication
- Sport, santé et prévention

### Conseil Communal de la Jeunesse

**Inscription et renseignements :**  
CCJ : 06 19 72 00 30



# Maisons de Quartier

## L'animation tout public

Tout au long de l'année, des rencontres, animations, événements, festivités sont organisés par les Maisons de Quartier, en journée ou en soirée. Rapprochez-vous des maisons de quartier pour découvrir tous les projets et autres accueils spécifiques proposés.

## Les adolescents de 11 à 15 ans

Sont accueillis dans les deux Maisons de Quartier (Sorbier et Chênes) et à l'espace jeuneS Centre-ville. Tout au long de l'année, des projets d'animation, artistiques, culturels, sportifs sont proposés ainsi que des mini-séjours pendant les vacances de printemps et en juillet. L'accueil est libre, sans inscription (exception des animations le nécessitant), ouvert, aménagé par et pour les adolescents.

Les programmations sont également faites par les adolescents.

Accueil les samedis après-midi en période scolaires (ainsi que les mercredis après-midi et vendredis soir aux Sorbiers), du lundi au vendredi en journée en période de vacances.

## Les jeunes de 15 à 25 ans

Sont accueillis dans les deux Maisons de Quartier (Sorbier et Chênes) et à l'espace jeuneS Centre-ville. Tout au long de l'année, des projets d'animation, artistiques, culturels, sportifs sont proposés ainsi que des mini-séjours pendant les vacances de printemps et en juillet.

L'accueil est libre, sans inscription (exception des animations le nécessitant), ouvert, aménagé par et pour les jeunes.

Les programmations sont également faites par les jeunes.

Accueil du mardi au samedi en période scolaire, du lundi au vendredi les après-midis en période de vacances.

Tout au long de l'année, les Maisons de Quartier et l'espace JeuneS sont ouverts pendant les petites vacances scolaires et le mois de juillet.

En août, seuls la Maison de Quartier des Sorbiers reste ouverte pour accueillir les jeunes aux horaires habituels de vacances scolaires.

## Les mini-séjours

Pendant les vacances scolaires de printemps et d'été, les jeunes de 11 à 15 ans et de 15 à 25 ans ont la possibilité de participer à des mini-séjours.

Les jeunes partent trois jours et deux nuits pendant les vacances de printemps et 5 jours et 4 nuits pendant la période estivale. Les séjours sont conçus par les jeunes.

## Les temps en famille

Les Maisons de Quartier développent des actions pour favoriser les loisirs et les échanges entre parents et enfants et entre familles. Ces temps s'organisent autour d'ateliers, de jeux, d'activités sportives, artistiques ou d'expression dans chacune des maisons de quartier les mercredis et samedis et en roulement dans les Maisons de Quartier lors des vacances scolaires.

Les programmations sont conçues avec les familles, chacune est libre de proposer une activité et de partager une passion, un savoir-faire ou une envie.

## Les cours et ateliers

Ils s'adressent à tous les publics et favorisent l'échange, la convivialité et l'apprentissage.

**Plus d'informations** auprès des équipes de vos Maisons de Quartier ou au 01 46 25 02 09

## Les sites des maisons de quartier

Ils sont ouverts à tous les publics. Rapprochez-vous des équipes pour connaître les programmes et propositions plus en détail.

● **La Maison de Quartier des Sorbiers**  
5 allée des Platanes, Sente des Sorbiers  
01 45 06 64 51

● **La Maison de Quartier des Chênes**  
5 rue Louis René Nougier  
01 42 04 75 56

● **La ludothèque** (au sein de la Maison de Quartier des Sorbiers)  
01 45 06 00 92

C'est un espace culturel et éducatif entièrement dédié aux jeux, des tout petits jusqu'aux adultes. Elle vous permet d'apprendre, de découvrir, de jouer sur place ou d'emprunter des jeux. Des créneaux d'ouverture sont réservés aux groupes, aux assistantes maternelles (l'accueil boutchou) et aux familles. Une nocturne vous est proposée une fois par mois, le samedi de 18h à minuit.



# Espace jeunes

## L'espace jeunes Centre-Ville pour :

- Se retrouver entre amis, découvrir des actions culturelles/sportives/ citoyennes, proposer et mener des projets, partir en séjour, etc... avec IFAC Suresnes.
- Pour s'informer, être accompagné(e) sur des projets, trouver un job, un stage, préparer son insertion professionnelle, une formation, etc. avec Suresnes Information Jeunesse (SIJ).

Enfin, la ville propose chaque année de passer son permis scooter, de partir en mini-séjour, de passer le BAFA...Chacun peut y trouver sa place.

## Mission locale Rives de Seine : Antenne de Suresnes

La Mission locale Rives de Seine accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans la réalisation de leur projet professionnel autour de trois axes : l'orientation et la formation, la promotion de l'alternance et l'emploi. Au service des jeunes, la Mission locale les conseille tout au long de la mise en place de leur parcours professionnel grâce à une offre de services personnalisée. En effet, c'est la possibilité pour les jeunes de participer à des ateliers, des projets innovants et de découvrir des métiers via des stages. De plus, elle entretient un réseau de partenaires territoriaux et d'entreprises locales afin de mettre en relation les recruteurs et les jeunes. Elle organise notamment régulièrement des sessions de recrutement pour optimiser leurs chances d'être embauchés. La Mission locale oriente en fonction du profil du jeune vers des dispositifs déployés par l'État comme notamment le Contrat d'Engagement Jeune.

**Accueil téléphonique et prise de rendez-vous :** 01 84 78 62 00  
(Du lundi au jeudi 9h30-12h30/13h30-17h30 - Vendredi 9h30-12h30/13h30-16h30)

**Lundi et mardi :** Permanence au Service emploi,  
7/9 rue du Mont-Valérien 92150 Suresnes • 9h30-12h30/13h30-17h30

**Mercredi, jeudi et vendredi :** Permanence à l'Espace Jeunes Centre-Ville,  
6 allée des Maraîchers 92150 Suresnes • 9h-12h30/13h30-17h

● **Espace Jeunes Centre-ville**  
01 41 18 15 25

# Suresnes Information Jeunesse

## Des espaces d'accueil, d'information et de documentation :

Les Structures d'Information Jeunesse (SIJ) accueillent, de façon entièrement libre et anonyme, les jeunes mais aussi les plus grands pour toute recherche d'informations et de documentation dans les domaines suivants : métiers, enseignement, projets, jobs, stages, droits, logement, santé, culture, loisirs, vacances, Europe, etc.

## SIJ, c'est également

- Un dispositif d'aide à la recherche de jobs et de stages pour guider les jeunes dans leurs démarches, la consultation d'annonces, la rédaction de CV et de lettres de motivation,
- « Actifjeunes », un dispositif d'accompagnement pour aider les jeunes de 15 à 25 ans à construire, réaliser et valoriser leurs projets,
- « Relais baby-sitting et aide aux devoirs », des dispositifs pour mettre en relation des particuliers et des jeunes par le biais d'annonces, d'informations et de documentation,
- De nombreuses manifestations, projets et ateliers, à l'échelle de la ville ou au sein des collèges et lycées de Suresnes : rencontres parents/baby-sitters à la rentrée, Forum des Jobs et Forum des Formations au printemps, Forum Santé au début de l'été, visites en entreprises, dispositif « Facili'stage », prévention du harcèlement, formation des délégués...

## Les 15/25 ans sont connectés !

Grâce au site de la Ville suresnes.fr, les jeunes suresnois sont toujours connectés à la vie locale. École, sports, voyages, culture, stages ou premier emploi, tous les sujets y sont développés.

## SIJ / [sij.asso.fr](http://sij.asso.fr)

● **SIJ Payret**  
13 rue Payret-Dortail  
01 45 06 41 38  
payret@sij.asso.fr

● **SIJ Centre-ville**  
6 allée des Maraîchers  
01 47 72 35 73  
centre-ville@sij.asso.fr

# Maison des familles

La maison des familles est créée pour répondre aux questions et aux préoccupations de toutes les familles quel que soit l'âge de leurs enfants. Elle a pour objectifs d'accompagner les parents au cours de différentes étapes :

- La préparation de l'arrivée de votre enfant.
- La petite enfance et l'enfance.
- La pré-adolescence et l'adolescence.
- La scolarité.
- Les événements de la vie (deuil, séparation, naissance, annonce d'un handicap, violences intrafamiliales...).

Elle se compose de **deux structures, le Cocon et le Trait d'union**, et propose également des actions dans vos lieux de vie (écoles, collèges, lycées, maisons de quartier, médiathèques...). Les équipes peuvent vous accompagner sur les questions relatives à la monoparentalité, l'homoparentalité, le handicap et les besoins particuliers des enfants, les violences conjugales et intrafamiliales, l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle.

Plusieurs activités sont proposées :

- Ateliers sur la périnatalité (allaitement, portage, massage bébé...).
- Ateliers parents enfants (créations manuelles, motricité, chants en famille, lecture...).
- Salles multi sensorielles.
- Temps en groupes pour les parents (café des parents, ateliers de création, rencontres thématiques...).
- Rencontres débats thématiques.
- Entretiens individuels pour les parents (avec une conseillère conjugale et familiale ou une psychologue).
- Entretiens d'accueil et d'orientation avec une orthophoniste et une psychologue.

Retrouvez le programme des ateliers tous les mois sur le site de la Ville :  
La maison des familles – Suresnes

## OÙ ?

Le Cocon : 1 Avenue d'Estournelles  
de Constant, 01 41 38 94 70

Le Trait d'union : 1 Rue Louis René  
Nougier, 01 41 18 16 80

# Mémos

## Calcul du quotient familial (voir page 18-19)

- **Dès que possible avant le 18 septembre :**  
Faire calculer le Quotient familial pour l'année 2024 : transmettre l'avis d'imposition ou de non imposition 2023
- **Dès que possible avant le 4 novembre 2024 :**  
Faire calculer le Quotient familial pour l'année 2025 : transmettre l'avis d'imposition ou de non imposition 2024

## Inscriptions au centre de loisirs pour les vacances (voir page 17)

- **Du 2 septembre 2024 au 6 octobre 2024 :**  
inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint
- **Du 4 novembre 2024 au 8 décembre 2024 :**  
inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de Noël
- **Du 6 janvier 2025 au 2 février 2025 :**  
inscriptions au centre de loisirs pour les vacances d'hiver
- **Du 3 au 30 mars 2025 :**  
inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de printemps
- **Du 28 avril 2025 au 11 mai 2025 :**  
inscriptions au centre de loisirs pour le Pont du vendredi 30 mai
- **Du 12 mai 2025 au 22 juin 2025 :**  
inscriptions au centre de loisirs pour le mois de juillet
- **Du 12 mai 2025 au 15 juillet 2025 :**  
inscriptions au centre de loisirs pour le mois d'août

## Inscriptions scolaires (voir page 6)

- Du 6 janvier au 31 mars 2025 :  
inscriptions scolaires pour les enfants entrant à l'école maternelle à la rentrée 2025 (enfants nés en 2022)

## Inscriptions activités périscolaires • Rentrée 2024 (voir page 8)

- Mi-juillet (la date exacte sera communiquée ultérieurement aux familles) :  
ouverture des inscriptions aux activités périscolaires (Restauration, accueils matin et soir, centre de loisirs du mercredi, étude)

# Vacances

2024  
2025

## Rentrée des élèves

Lundi 2 septembre 2024

## Vacances de la Toussaint

Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024

## Vacances de Noël

Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025

## Vacances d'hiver

Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025

## Vacances de printemps

Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025

## Vacances d'été

Samedi 5 juillet 2025

## À noter :



- Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours.
- Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours.
- Les cours reprennent le matin des jours indiqués.
- Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.